Image not found or type unknown

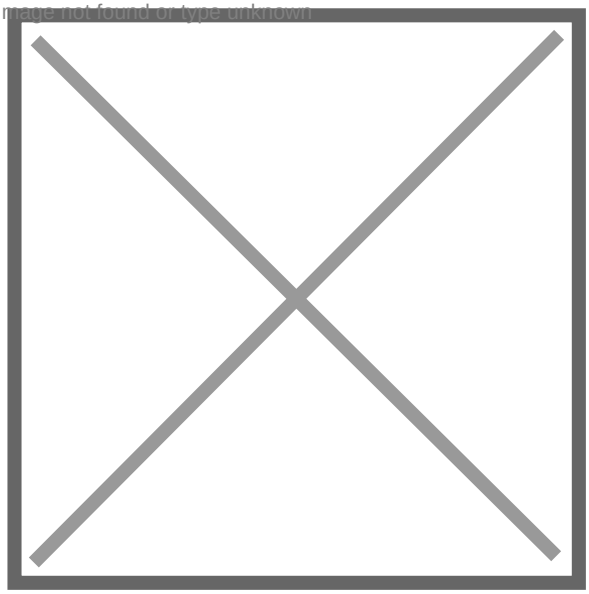

# Imformation sur les procédures de contrat.

Par **renzo_old**, le **25/06/2007** à **11:13**

J'ai souscrit à un contrat d'assurance immobilière,je n'ai jamais reçu le condition générales. Aujoud'hui en arret de travail suite à un accident,de grosse surprise apparaissent!
-franchise 365 jours
-une prise en charge seulement si hospitalisation sup à 10 jours
-tout les problèmes lombaires ne rentrent pas en compte
Je réclame les CG depuis + d'un mois,toujours rien.Je me demande pourquoi je paye une assurance?Merci.

Par **Jurigaby**, le **25/06/2007** à **18:24**

Bonjour.

Je suis partagée:

-D'un coté, vous signez un contrat sans savoir ce qu'il y a dedans, et je dois avouer que ça me chagrine un peu.

-D'un autre coté, je n'ai jamais vu quelqu'un qui prenait le temps de lire toutes les conditions générales au moment de la signature du contrat.

Alors, en conséquence, j'aurai tendance à mettre en avant un manquement de l'assureur à son devoir d'information mais tout àa, ça se plaide alors à vous de jouer!

Par **renzo_old**, le **25/06/2007** à **18:30**

Merci de cette réponse,je conviens que nous avons fait que survoler le second contrat,nous avions mis en concurence deux assurances en demandant à la seconde de rester sur les même conditions(contrat présenté)et elles étaient très claires.
-franchise de90 jours
-assurance chomage
Merci encore

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés